



MONASTÈRE DES BÉNÉDICTINES

1, rue Saint-Benoît
67560 Rosheim

benedictines-rosheim.com



AU FIL DES HEURES

La lettre d'information des Bénédictines de Rosheim n° 17 - Mai 2026

Une expérience pascale

Après plusieurs mois de préparation, une succession de samedis communautaires de travail, et grâce au soutien de plus de 40 bénévoles qui ont assuré le transfert de tout le mobilier, la communauté a pu "planter sa tente" dans notre hôtellerie le samedi 11 avril au soir, après 2 jours de "traversée" mémorable. Ce fut une réelle expérience pascale !

**De notre petitesse a jailli un élan de solidarité,
de générosité qui a rendu possible ce déménagement**

Et ne parlons pas de la brocante, la semaine suivante. Nous ne pouvons dans cette simple lettre d'information rassembler tous les souvenirs de ces deux jours, où certainement plus de 2.000 personnes ont arpenté les couloirs de notre monastère pour y trouver qui une table, qui une armoire, qui un lit, qui un livre, une partition ou un coupon de tissu. Sans le savoir-faire de Philippe et Martine et de leurs amis rotariens côté brocante, d'Yvette et Alphonse et les amis du monastère côté buvette et de nos fidèles bénévoles, une telle opération n'aurait pu avoir lieu. Une mention spéciale également pour Père Raoul, curé de notre communauté de paroisse qui lança un appel, auquel plusieurs paroissiens répondirent généreusement. La découverte de l'intérieur a étonné la grande majorité des visiteurs, qui n'imaginaient pas des lieux aussi vétustes. Cette opportunité a permis de prendre la mesure des travaux à réaliser. En moins de deux heures, presque tout était vendu. Pour ceux qui n'ont pu trouver leur bonheur, la douceur du parc agrémenté d'une boisson fraîche sous un généreux soleil printanier fut bien plus qu'un lot de consolation.

Le monastère est désormais vidé... Et quel vide ! La communauté trouve progressivement, mais sûrement, ses marques dans le bâtiment de l'hôtellerie et la production d'hosties, malgré quelques soucis nous laisse espérer la constitution du stock attendu pour la période de travaux de l'atelier.

Avec cette lettre d'information, que nous envoyons exceptionnellement à tous par courrier, vous trouverez une plaquette décrivant les travaux qui vont être réalisés durant les prochains mois. Le budget imposant, 3 145 000 €, est couvert à 90 %. Il nous faut encore trouver 300.000 € pour boucler le budget. Quel chemin parcouru depuis la parution de la première Lettre « Au fil des heures » en avril 2020. Avec vous, nous savons que nous arriverons à la réalisation de ce projet pour la poursuite de la vie monastique à Rosheim ! Que Dieu soit béni et qu'Il vous bénisse !

Sr Marie Pierre, Prieure

Fête du Très Saint Sacrement

Le dimanche 7 juin nous fêterons le Très Saint Sacrement par une messe solennelle à 9h30 suivie de la procession et de la bénédiction. Nous laissons à votre méditation quelques vers de la Séquence chantée à cette occasion, composée par Saint Thomas d'Aquin.

*Le Pain vivant, le Pain de vie,
il est aujourd'hui proposé
comme objet de tes louanges. ...*

*L'ordre ancien le cède au nouveau,
la réalité chasse l'ombre,
et la lumière, la nuit.*

*Ce qu'on ne peut comprendre et voir,
notre foi ose l'affirmer,
hors des lois de la nature...*

*L'une et l'autre de ces espèces,
qui ne sont que de purs signes,
voilent un réel divin.*

Horaires des messes

En semaine: 9h00
sauf mardi: messe et vêpres à 17h30.
Le dimanche: 9h30

Exposition du Saint Sacrement

Dimanche,
lundi et mercredi matin,
jeudi, vendredi

Messe à l'intention de nos bienfaiteurs le
second samedi du mois. Déposez vos
intentions de prière ou de messe aux:
03.88.50.28.65



Une queue surprenante vendredi matin bien avant l'ouverture !



Des panneaux expliquent les travaux et la vie monastique aux visiteurs.



Les nombreux objets religieux ont trouvé preneur...



... tout comme les livres anciens.



France 3 Alsace interviewe l'acheteur d'un tableau de Ste Anne.



Les soeurs se rendent disponibles pour raconter l'histoire des meubles, du bâtiment, témoigner de leur vie.



Tous les coupons de tissus sont partis très vite

Mère Sous Prieure à l'honneur !

Nous avons eu la joie de fêter les 70 ans de Mère Thérèse Marie, notre Sous-Prieure, avec sa famille venue principalement du Nord. Le noviciat nous a compté l'histoire de trois épis de blé depuis leur champ jusqu'à leur transformation en hostie. Rien de plus approprié pour notre soeur, issue d'une famille d'agriculteurs et en charge de la cuisson des hosties depuis plus de 35 ans.



Ouverture de la boutique

Mercredi, Vendredi et Samedi
de 10H00 à 12H00 et de 14H00 à 17H00
Entrée: 3 rue St Benoît

Pendant les travaux la Boutique reste ouverte

Atelier de fabrication d'hosties

Vous pouvez continuer de commander des hosties:
tel: 03 88 50 28 65
mail: hosties@lapaixstbenoit.eu

AU FIL DES HEURES

La lettre d'information des Bénédictines de Rosheim n°17 - Mai 2026

3 rue St Benoît - 67560 ROSHEIM - contact@benedictines-rosheim.com - 03.88.50.41.67



Bulletin de générosité



à retourner au **Monastère des Bénédictines – 1 rue Saint-Benoît – 67560 Rosheim**
Merci de libeller votre chèque à l'ordre de Fondation des Monastères / Bénédictines Rosheim

Vous pouvez également réaliser **un don en ligne ou par virement** sur notre site :

www.benedictines-rosheim.com

oui, je soutiens la restauration du Monastère des bénédictines
et je verse un don ponctuel de :

30 € 50 € 100 € Autre€

Mes coordonnées :

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Code postal :

Ville :

E-Mail :



La Fondation des Monastères

Fondation reconnue d'utilité publique
14 rue Brunnel 75017 Paris 01 45 31 02 02
www.fondationdesmonasteres.org

est habilitée à recevoir des dons, déductibles fiscalement, pour son oeuvre de soutien charitable aux membres des communautés monastiques de toutes confessions chrétiennes. 5% du montant de votre don sera versé au fonds de solidarité de la Fondation des Monastères, pour aider d'autres communautés. La Fondation des Monastères délivre systématiquement un reçu fiscal.

Vos déductions fiscales

Compte tenu des réductions fiscales en vigueur pour les particuliers, (66% du montant du don dans la limite de 20% du revenu imposable pour l'impôt sur le revenu ou IR, et 75% du montant du don dans la limite de 50 000-€ pour l'impôt sur la fortune immobilière, IFI)

- un don de 100 € donne droit à une réduction de l'IR de 66 €. Son coût réel n'est que de 34 €.
- un don de 1 000 € donne droit à une réduction d'IFI de 750 €. Son coût réel n'est que de 250 €.

Les dons des entreprises donnent lieu à une réduction d'impôt égale à 60% de leur montant, dans la limite de 5 pour 1 000 du chiffre d'affaires.

Si vous désirez un reçu fiscal pour l'année en cours, votre don doit nous parvenir impérativement avant le 31 décembre de l'année en cours.

Les informations recueillies sont à l'usage exclusif de la Fondation des Monastères et le cas échéant de la communauté d'affectation, pour vous adresser votre reçu fiscal ou des informations personnalisées. La Fondation des Monastères s'engage à ne jamais louer, échanger ou céder ces informations qui ne seront conservées que pendant la durée nécessaire au traitement. Conformément à la loi « Informatique et libertés » et à la réglementation européenne, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations vous concernant, en nous contactant : Fondation des Monastères, 14 rue Brunel, 75017 Paris – fdm@fondationdesmonasteres.org